

**Vous êtes inscrit(e) en section professionnelle
2MRC – 1MCV – TMCV**

Vous allez vous former à un métier, effectuer des périodes de formation en milieu professionnel, préparer un examen et participer à des sorties pédagogiques. Une tenue vestimentaire professionnelle fait partie intégrante de votre parcours scolaire.

Il ne vous est absolument pas demandé d'investir dans une tenue sophistiquée et chère, mais de respecter les critères ci-dessous.

Vous devrez porter cette tenue **UNE FOIS PAR SEMAINE TOUTE LA JOURNEE.**

TENUE PROFESSIONNELLE
Obligatoire un jour par semaine



Haut

- OUI :**
- Chemise ou Polo (H)
 - Chemisier (F)
 - Veste (H/F)
- de couleur blanc ou noir.
- NON :**
- Pas de tee-shirt
 - Pas d'impression
 - Pas de logo
 - Pas de décolleté plongeant

Bas

- OUI :**
- Pantalon de ville de couleur foncée (noir, bleu marine)
 - Jean de couleur noir
 - Jupe (hauteur minimum au-dessus des genoux)
 - Robe (idem)
- NON :**
- Pas de jean autre que noir
 - Pas de pantalon déchiré, troué ou rapiécé
 - Pas de tenue sportive (survêtement)
 - Pas de crop-top

Chaussures

- OUI :**
- Chaussures de ville
- Fille
- 
- Garçon
- 
- Chaussures sneakers noires
- NON :**
- Chaussures de sport (quels que soient la marque et le prix !) et chaussures décontractées
- 
- 